

Première Synthèses

Informations

LA DÉPENSE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET L'APPRENTISSAGE EN 2006

Les organismes collecteurs renforcent leur position d'intermédiaire auprès des entreprises

Atteignant 27 milliards d'euros en 2006, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage s'est accrue d'un milliard d'euros (+3,9 %) par rapport à 2005. Depuis 2004 et la dernière réforme de la formation continue, l'effort de formation de la nation s'est ainsi stabilisé à 1,5 % du PIB, mettant fin au repli entamé dans les années 1990.

Les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) occupent une place de plus en plus importante dans le financement de la formation. En 2006, ils ont géré 5,1 milliards d'euros, soit 46 % de la dépense des entreprises.

Issu de la réforme de 2004, le droit individuel à la formation (DIF) reste d'une utilisation limitée en 2006. Autre dispositif institué en 2004, la période de professionnalisation est mobilisée par les entreprises pour des objectifs plus larges que celui de maintien dans l'emploi des salariés en seconde moitié de carrière qui lui était assigné.

Les salariés restent les principaux bénéficiaires des fonds de la formation continue. La dépense pour les salariés du secteur privé s'est accrue en 2006 (+8 %). À l'inverse, celle pour les demandeurs d'emploi, notamment financée par l'Unédic, s'est repliée (-4 %), en lien avec la baisse du nombre d'inscrits à l'ANPE.

En 2006, 27,1 milliards d'euros ont été consacrés à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage, soit une progression de +3,9 % par rapport à 2005 (+2 % en euros constants) (graphique 1). Avec un milliard d'euros supplémentaires, la dépense pour la formation s'accélère, sa croissance étant de plus en plus forte depuis 2002.

Comparé au revenu de la nation, l'effort financier de formation se stabilise à 1,5 % du produit intérieur brut, après un déclin important dans la période précédant 2004. La loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, qui avait retranscrit l'accord des partenaires sociaux de 2003, semble avoir redynamisé la formation continue.

Les entreprises restent de loin le principal financeur de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage. Elles ont dépensé 11,2 milliards d'euros en 2006, soit une hausse de 6 % par rapport à 2005. Elles engagent 41 % de la dépense totale (tableau 1).

L'État est le deuxième financeur. Son intervention en faveur des

jeunes, des demandeurs d'emploi et des salariés du privé représente 16 % de la dépense totale de formation. La dépense de l'État reste identique à celle de 2005 (4,4 milliards d'euros), alors que la tendance était auparavant à la baisse. Dans le même temps, l'implication des Régions se confirme, avec une dépense en hausse de 10 % entre 2005 et 2006. Dans un contexte où la décentralisation de la formation professionnelle s'amplifie, les Régions, qui concourent à la dépense totale à hauteur de 14 %, sont en voie de devenir un financeur de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage aussi important que l'État.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES RELATIONS SOCIALES,
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE
ET DE LA SOLIDARITÉ

Tableau 1
Dépense globale par financeur final (y compris investissement)

En millions d'euros

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Structure en 2006 (en %)	Évolution 2006/2005 (en %)	Évolution 2006/1999 (en %)
Entreprises.....	9 049	9 336	9 700	9 691	9 929	10 060	10 529	11 180	41	6,2	23,6
État	5 198	5 153	5 215	4 812	4 968	4 550	4 414	4 411	16	-0,1	-15,1
Régions	2 027	1 961	1 971	1 939	2 061	2 715	3 410	3 759	14	10,2	85,5
Autres collectivités territoriales	29	29	29	27	32	45	44	49	0	11,1	70,7
Autres administrations publiques et Unédic	1 272	1 139	1 156	1 251	1 347	1 447	1 322	1 183	5	-10,5	-7,0
dont : <i>Autres administrations publiques</i>	876	749	642	219	150	151	154	174	1	13,1	-80,2
Unédic	396	390	514	1 032	1 197	1 296	1 168	1 009	4	-13,6	155,0
Ménages	764	808	894	1 043	942	960	970	1 031	4	6,3	34,9
TOTAL (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)	18 339	18 426	18 965	18 763	19 279	19 777	20 689	21 613	80	4,5	17,9
Fonctions publiques pour leurs propres agents	4 400	4 816	4 987	5 266	5 313	5 470	5 407	5 493	20	1,6	24,8
TOTAL (y compris fonctions publiques pour leurs propres agents)	22 739	23 242	23 952	24 029	24 592	25 247	26 096	27 106	100	3,9	19,2

Source : Dares.

Champ : France entière.

La dépense des autres administrations et de l'Unédic diminue (-11 %), mais leur contribution à la dépense totale est faible (5 %). Cette évolution est essentiellement le fait de l'Unédic. Les autres collectivités territoriales et administrations publiques, dont la dépense de formation a augmenté, ont un poids limité si l'on excepte leur effort de formation pour leurs propres agents. Quant aux ménages, ils ont plus dépensé pour se former en 2006 qu'en 2005 (+6 %).

La dépense des collectivités publiques pour la formation de leurs propres agents progresse peu (+2 %). Elle compte pour 20 % de la dépense totale.

Les dépenses de fonctionnement constituent 61 % de la dépense pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage, la rémunération des stagiaires 37 % et l'investissement 2 %.

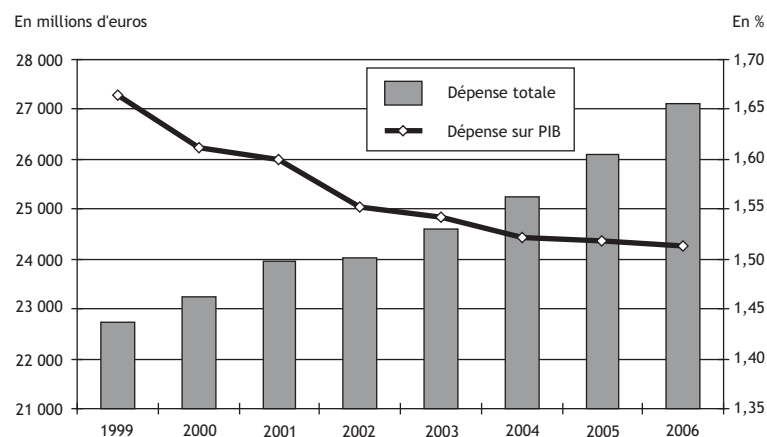
Les organismes collecteurs renforcent leur position auprès des entreprises

La grande majorité de la dépense des entreprises (82 %) est destinée à leurs salariés (tableau 2). Le reste finance l'apprentissage et les autres formations en alternance pour les jeunes.

Chaque année, les entreprises sont tenues de financer la formation continue, selon un mini-



Graphique 1
Dépense globale pour la formation professionnelle et l'apprentissage



Source : Dares.

Champ : France entière.

Tableau 2
Dépense des entreprises et des organismes collecteurs, en 2006

En millions d'euros

	Montant des dépenses en 2005	Montant des dépenses en 2006	Structure en 2006 (en %)	Évolution 2006/2005 (en %)
Pour les jeunes	1 862	1 953	18	4,9
dont : <i>Apprentissage</i>	933	969	9	3,9
<i>Alternance (hors apprentissage) *</i>	929	984	9	5,9
Pour les actifs occupés du secteur privé	8 627	9 186	82	6,5
dont : <i>Dépenses directes des entreprises de plus de 10 salariés</i>	4 977	5 016	45	0,8
<i>Dépenses des organismes paritaires collecteurs agréés</i>	3 613	4 129	37	14,3
<i>Autres</i>	37	41	0	10,0
Investissement	40	41	0	3,8
Total entreprises et organismes collecteurs	10 529	11 180	100	6,2

Source : Dares.

* Dépense à la charge des organismes paritaires collecteurs agréés.

Champ : France entière.

mum fixé par la loi (annexe 1). Elles versent leurs cotisations à des organismes paritaires collecteurs agréés, les OPCA. Pour leur plan de formation, les entreprises de dix salariés ou plus peuvent financer directement

des formations pour leur personnel et déduire cette dépense directe de la cotisation versée aux OPCA.

Dans les faits, les entreprises dépensent au-delà de l'obliga-





gbarbut
2008.12-49.1 graf 4.xls





gbarbut
2008.12-49.1 graf a.xls



